

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Document à remettre à votre service chargé de la Taxe d'Apprentissage et à envoyer

1° soit par voie postale au service de l'Intendance de l'Etablissement

2° soit par email : s1493ges@ac-nantes.fr

Ce bordereau de versement concerne le Solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage 2022
(relatif au décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019)

VOTRE ENTREPRISE		LYCEE MARGUERITE YOURCENAR	
RAISON SOCIALE		RAISON SOCIALE	LYCEE MARGUERITE YOURCENAR
ADRESSE		ADRESSE	2 Rue du Miroir
CP	VILLE	VILLE	72007 LE MANS CEDEX 1
SIRET		SIRET	19721493500011
Contact au sein de votre entreprise		CODE UAI	0721493G
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Contact Taxe d'Apprentissage	
NOM		NOM	JENVRIN
Prénom		Prénom	Alexandra
Téléphone		Téléphone	02/43/84/02/60
Courriel		Courriel	s1493ges@ac-nantes.fr

Montant de votre versement

Le Lycée Marguerite Yourcenar est en mesure de recevoir la totalité du solde de 13% de votre taxe d'apprentissage

TOTAL à verser au Lycée Marguerite Yourcenar : €

Modes de Règlement

Deux modes de versements sont mis à votre disposition

CHEQUE

A l'ordre de Agent comptable du lycée Marguerite Yourcenar

Avec la mention "TA 2022 - NOM DE VOTRE ENTREPRISE" au dos de votre chèque

A envoyer à : LYCEE MARGUERITE YOURCENAR

Service Intendance - 2 rue du Miroir 72007 LE MANS CEDEX 1

VIREMENT

A l'aide de nos informations bancaires : RIB FR76 1007 1720 0000 0010 0051 676 BIC TRPUFRP1
TRESOR PUBLIC - LE MANS

Avec la mention "TA 2022 - NOM DE VOTRE ENTREPRISE" au dos de votre virement

Nous vous adresserons un reçu par mél dans les meilleurs délais

Nous vous remercions de votre précieux soutien à notre établissement